

## FICHES DE DONNEES DE SECURITE ( FDS )

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences de :  
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008, (EU) No. 2015/830

Date de révision 11-juil.-2019

Numéro de révision  
8

### SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur du produit

Nom du produit perfectION™ l'électrolyte d'ions B  
Produit n° 51344751  
Substance pure/mélange Mélange

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Utilisation comme réactif de laboratoire  
Utilisations déconseillées Pas d'information disponible

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur, importateur, fournisseur Mettler-Toledo GmbH  
ANALYTICAL  
Im Langacher 44  
CH-8606 Greifensee  
Switzerland  
Tel: +41-22-567-53-22  
Fax: +41-22-567-53-23  
Email: ph.lab.support@mt.com

Adresse e-mail EES above

Made in USA

1.4. Numéro d'appel d'urgence +41-44-251 51 51 (Tox Center)  
Ou Numéro d'urgence spécifique au pays  
Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008

## SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification - Mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Toxicité aquatique chronique	Catégorie 2 - (H411)
------------------------------	----------------------

### 2.2. Éléments d'étiquetage



#### Mentions de danger

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

#### Conseils de prudence

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

### 2.3. Autres dangers

Toxique pour les organismes aquatiques

## SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1. Substances

Composant	No.-CE.	No.-CAS	Pour cent en poids	CLP classification - Règlement (CE) n° 1272/2008	N° d'enr. REACH
Eau	EEC No. 231-791-2	7732-18-5	80 - 90%	-	Aucune information disponible
Nitrate de potassium	EEC No. 231-818-8	7757-79-1	10 - 20%	Ox. Sol. 2 (H272) Aquatic Acute 3 (H402) Aquatic Chronic 3 (H412)	Aucune information disponible
Chlorure de potassium	EEC No. 231-211-8	7447-40-7	0 - 10%	-	Aucune information disponible
Triton® X-100	-	9002-93-1	0 - 10%	Acute Tox. 4 (H302) Eye Irrit. 2 (H319) Aquatic Acute 2 (H401) Aquatic Chronic 2 (H411)	Aucune information disponible
Nitrate d'argent	EEC No. 231-853-9	7761-88-8	0 - 10%	Skin Corr. 1B (H314) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410) Ox. Sol. 2 (H272)	Aucune information disponible

**Remarque** \*Le pourcentage exact (concentration) de la composition n'a pas été divulgué au titre du secret industriel

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

## SECTION 4: PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Conseils généraux</b>	Adapter le traitement de premiers secours à la nature de la blessure. Pour plus d'assistance, consultez votre centre antipoison local. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.
<b>Contact oculaire</b>	En cas de contact oculaire, retirer les lentilles de contact et rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin.
<b>Contact cutané</b>	Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements contaminés. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
<b>Inhalation</b>	Amener la victime à l'air libre. En cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène. Consulter un médecin en cas de symptômes.
<b>Ingestion</b>	Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
<b>Protection individuelle du personnel de premiers secours</b>	Utiliser un équipement de protection individuelle. Voir la section 8 pour plus d'informations. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance ; pratiquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque raccordé à un insufflateur manuel muni d'une valve anti-retour, ou autre dispositif médical respiratoire approprié.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Symptômes et effets les plus importants</b>	Voir section 11, Voir la section 2 pour plus d'informations
--	---

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Notes au médecin</b>	Traiter les symptômes
-------------------------	-----------------------

## SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

#### Moyens d'extinction déconseillés

Aucune information disponible

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral.

## SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Mesures de protection individuelles** Utiliser un équipement de protection individuelle. Évacuer le personnel vers des zones sûres.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

**Précautions pour la protection de l'environnement** Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses. Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8. Ne pas mettre au contact direct de l'eau. Beware of vapors accumulating to form explosive concentrations.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

**Méthodes de confinement** Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

**Méthodes de nettoyage** Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés.

**Référence à d'autres sections**

Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8

Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés

Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques

Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets

**SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Conseils relatifs à la manipulation sans danger**

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. Porter un équipement de protection individuel. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

**Remarques générales en matière d'hygiène**

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Conditions de conservation**

Conservé le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine. Éviter une exposition directe au soleil.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

**Utilisation(s) particulière(s)**

Utilisation comme réactif de laboratoire

**Mesures de gestion des risques (RMM)**

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

**SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

**8.1. Paramètres de contrôle**

Composant	Union européenne	Le Royaume Uni	France	Espagne	Allemagne
Nitrate d'argent 7761-88-8	TWA: 0.01 mg/m <sup>3</sup> (8hr)	STEL: 0.03 mg/m <sup>3</sup> 15 min TWA: 0.01 mg/m <sup>3</sup> 8 hr	TWA / VME: 0.01 mg/m <sup>3</sup> (8 heures). indicative limit	TWA / VLA-ED: 0.01 mg/m <sup>3</sup> (8 horas)	TWA: 0.01 mg/m <sup>3</sup> (8 Stunden). AGW - exposure factor 2 TWA: 0.01 mg/m <sup>3</sup> (8 Stunden). MAK

Composant	Italie	Portugal	Les Pays-Bas	Finlande	Höhepunkt: 0.02 mg/m <sup>3</sup> Danemark
Nitrate d'argent 7761-88-8	-	TWA: 0.01 mg/m <sup>3</sup> 8 horas	-	TWA: 0.01 mg/m <sup>3</sup> 8 tunteina STEL: 0.03 mg/m <sup>3</sup> 15 minuutteina	-
Composant	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Nitrate d'argent 7761-88-8	MAK-TMW: 0.01 mg/m <sup>3</sup> 8 Stunden	STEL: 0.02 mg/m <sup>3</sup> 15 Minuten TWA: 0.01 mg/m <sup>3</sup> 8 Stunden	-	TWA: 0.01 mg/m <sup>3</sup> 8 timer	-

**Légende:**

X - Listé 'X' - Not Listed XU - Indicates a substance exempt from reporting under the Inventory Update Rule, i.e. Partial Updating of the TSCA Inventory Data Base Production and Site Reports (40 CFR 710(B))

**Niveau dérivé sans effet (DNEL)** Aucune information disponible

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)** Aucune information disponible

**8.2. Contrôles de l'exposition**

**Mesures techniques** Douches  
Rince-oeils  
Systèmes de ventilation

**Équipement de protection individuelle**

**Protection des yeux/du visage** Porter de lunettes de protection chimique à écrans latéraux et un masque intégral. S'il y a un risque d'éclaboussures, porter: Lunettes de protection.

**Protection de la peau et du corps** Porter des gants/des vêtements de protection.

**Protection respiratoire** Aucun équipement de protection n'est exigé sous des conditions d'utilisation normale. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** Aucune information disponible

**SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

**État physique** Liquide  
**Aspect** Transparent  
**Odeur** Aucun(e)  
**Seuil olfactif** Aucune information disponible  
**pH** 6.5  
**Intervalle de pH** Aucune information disponible

**Propriété Valeurs**  
**Point de fusion/point de congélation** Aucune information disponible  
**Point/intervalle d'ébullition** 100 °C / 212 °F  
**Point d'éclair** Aucune information disponible  
**Taux d'évaporation** Aucune information disponible  
**Inflammabilité (solide, gaz)** Aucune information disponible  
**Limites d'inflammabilité dans l'air**  
**Limite supérieure d'inflammabilité:** Aucune information disponible

**Remarques • Méthode**

<b>Limite inférieure d'inflammabilité</b>	Aucune information disponible
<b>Pression de vapeur</b>	Aucune information disponible
<b>Densité de vapeur</b>	Aucune information disponible
<b>Densité</b>	Aucune information disponible
<b>Hydrosolubilité</b>	soluble
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>	Aucune information disponible
<b>Coefficient de partage</b>	Aucune information disponible
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	-
<b>Température de décomposition</b>	Aucune information disponible
<b>Viscosité cinématique</b>	Aucune information disponible
<b>Viscosité dynamique</b>	Aucune information disponible
<b>Propriétés explosives</b>	Aucune information disponible
<b>Propriétés comburantes</b>	Aucune information disponible

**9.2. Autres informations**

<b>Point de ramollissement</b>	Aucune information disponible
<b>Masse molaire</b>	Aucune information disponible
<b>Teneur (%) en COV (composés organiques volatils)</b>	Aucune information disponible
<b>Densité</b>	Pas d'information disponible
<b>Densité apparente</b>	Aucune information disponible

**SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

**10.1. Réactivité**

Aucune information disponible

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans les conditions normales

**Données d'explosion**

Sensibilité aux chocs mécaniques	Aucun(e)
Sensibilité aux décharges statiques	Aucun(e)

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation

**10.4. Conditions à éviter**

Variations extrêmes de température et lumière du jour directe

**10.5. Matières incompatibles**

Aucune information disponible

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants

**SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

**Toxicité aiguë**

**Informations sur le produit**

Le produit ne présente pas de danger de toxicité aiguë d'après les informations connues ou fournies.

<b>Inhalation</b>	Aucune information disponible
<b>Contact oculaire</b>	Aucune information disponible
<b>Contact cutané</b>	Aucune information disponible
<b>Ingestion</b>	Aucune information disponible

**Toxicité aiguë inconnue** 0% du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue.

**Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH**  
**ETAmél (voie orale)** 27,017.00 mg/kg

**Corrosion/irritation cutanée** Aucune information disponible  
**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Aucune information disponible  
**Sensibilisation** Aucune information disponible  
**Effets mutagènes** Aucune information disponible  
**Effets cancérogènes** Aucune information disponible  
**Effets sur la reproduction** Aucune information disponible  
**STOT - exposition unique** Aucune information disponible  
**STOT - exposition répétée** Aucune information disponible  
**Danger par aspiration** Aucune information disponible

## SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme  
 ?% du mélange sont constitués de composants dont la dangerosité pour le milieu aquatique est inconnue

Composant	Algues d'eau douce	Poisson d'eau douce	Puce d'eau
Chlorure de potassium	EC50: = 2500 mg/L, 72h (Desmodesmus subspicatus)	LC50: = 1060 mg/L, 96h static (Lepomis macrochirus) LC50: 750 - 1020 mg/L, 96h static (Pimephales promelas)	EC50: = 83 mg/L, 48h Static (Daphnia magna) EC50: = 825 mg/L, 48h (Daphnia magna)
Nitrate d'argent	-	LC50: = 0.0027 mg/L, 96h semi-static (Cyprinus carpio) LC50: = 0.009 mg/L, 96h (Pimephales promelas) LC50: 0.0064 - 0.0106 mg/L, 96h semi-static (Pimephales promelas) LC50: 0.00181 - 0.00214 mg/L, 96h static (Pimephales promelas) LC50: 0.00452 - 0.00638 mg/L, 96h flow-through (Pimephales promelas) LC50: 0.00512 - 0.00787 mg/L, 96h semi-static (Poecilia reticulata) LC50: = 0.0075 mg/L, 96h semi-static (Oncorhynchus mykiss) LC50: 0.001339 - 0.001637 mg/L, 96h flow-through (Oncorhynchus mykiss) LC50: 0.05 - 0.07 mg/L, 96h static (Lepomis macrochirus) LC50: 0.0242 - 0.0484 mg/L, 96h semi-static (Lepomis macrochirus) LC50: 0.009 - 0.02 mg/L, 96h	EC50: 0.0008 - 0.001 mg/L, 48h Flow through (Daphnia magna) EC50: 0.0008 - 0.0011 mg/L, 48h Static (Daphnia magna) EC50: = 0.0006 mg/L, 48h (Daphnia magna)

		flow-through (Lepomis macrochirus) LC50: 0.00839 - 0.1802 mg/L, 96h static (Oncorhynchus mykiss)	
--	--	--	--

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Aucune information disponible

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucune information disponible

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Aucune information disponible

**12.6. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible

**Informations relatives aux perturbateurs endocriniens**

Aucune information disponible

Composant	UE - Liste des perturbateurs endocriniens candidats	UE - Perturbateurs endocriniens - Substances évaluées	Japon - Informations relatives aux perturbateurs endocriniens
Triton® X-100	Group III Chemical	-	-

**SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Déchets de résidus / produits non utilisés** L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.

**Emballages contaminés** Toute élimination ou réutilisation inappropriée de ce récipient peut être dangereuse et illégale.

**SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

**IMDG/IMO**

- 14.1 N° ONU UN3082
- 14.2 Nom d'expédition Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a
- 14.3 Classe de danger 9
- 14.4 Groupe d'emballage III
- 14.4 Description UN3082, Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a (Silver nitrate), 9, III, Polluant marin
- 14.5 Polluant marin Sans objet
- 14.5 Danger pour l'environnement oui
- 14.6 Dispositions spéciales 274, 335, 969
- 14.6 No EMS F-A, S-F
- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Aucune information disponible

**OACI**

- 14.1 N° ONU UN3082
- 14.2 Nom d'expédition Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a
- 14.3 Classe de danger 9



<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	III
<b>Description</b>	UN3082, Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a (NITRATE D'ARGENT), 9, III
<b>14.5 Danger pour l'environnement</b>	oui
<b>14.6 Dispositions spéciales</b>	A97, A158, A197

**IATA**

<b>14.1 N° ONU</b>	UN3082
<b>14.2 Nom d'expédition</b>	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a
<b>14.3 Classe de danger</b>	9
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	III
<b>Description</b>	UN3082, Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a (Silver nitrate), 9, III
<b>14.5 Danger pour l'environnement</b>	oui
<b>14.6 Dispositions spéciales</b>	A97, A158, A197
<b>Code ERG</b>	9L

**SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Union européenne**

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

**Inventaires internationaux**

<b>United States of America Inventory</b>	Est conforme
<b>CANINV</b>	Est conforme
<b>EINECS/ELINCS</b>	N'est pas conforme à (aux)
<b>ENCS</b>	N'est pas conforme à (aux)
<b>IECSC</b>	Est conforme
<b>KECL</b>	Est conforme
<b>PICCS</b>	Est conforme
<b>AICS (Australie)</b>	Est conforme

**Légende :**

**USINV/ TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire  
**CANINV/ DSL/NDSL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques  
**EINECS/ELINCS** – Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes/Liste européenne des substances chimiques notifiées  
**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles  
**IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes  
**KECL** - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées  
**PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques  
**AICS** - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique selon le règlement (CE) n° 1907/2006 n'est requise

**SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS****Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité****Texte intégral des mentions H citées dans la section 3**

H272 - Peut aggraver un incendie ; comburant

H402 - Nocif pour les organismes aquatiques  
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

**Légende - SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme, États-Unis)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »

**Préparée par** Thermo Fisher Scientific©  
Water and Lab Products  
22 Alpha Road  
Chelmsford, MA 01824, USA  
1-978-232-6000

**Prepared For** Mettler-Toledo GmbH Analytical

**Date d'émission** Aucune information disponible

**Date de révision** 11-juil.-2019

**Motif de la révision** Sections de la FDS mises à jour.

**Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006**

**Avis de non-responsabilité**

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**